

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

à l'appui d'une demande de

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(personne majeure)

Démarche guidée sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

- *Les documents doivent être fournis en original et en copie*
- *Présence indispensable de l'intéressé pour le dépôt du dossier et pour le retrait de la CNI. Retrait obligatoire dans les 3 mois qui suivent la délivrance du titre.*

Dans tous les cas

- UNE PHOTO D'IDENTITÉ non coupée et non scanné** de moins de 6 mois, aux normes ISO/IEC 1979-5 :2005 (oreilles et sourcils dégagés, pas de lunettes), tête nue, de face (format 35 x 45 mm), couleur.
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (original)** : facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, internet, eau...) ou dernier avis d'imposition. Les factures imprimées depuis un espace client internet sont acceptées. *Attention, pour facture EDF, prise en compte de l'adresse de consommation.*

Si vous êtes hébergé, joindre une attestation d'hébergement signée en Mairie par l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif d'identité (**original**) de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Première demande de CNI

- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE** datant de moins de 3 mois à demander à la Mairie du lieu de naissance (sauf si la Commune de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation> (à fournir en cas de changement d'état civil, ajout de nom d'épouse, etc.)
- OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE**
- Justificatif de nationalité le cas échéant

Renouvellement d'une CNI

- L'ANCIENNE CARTE D'IDENTITE**
- PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE** si CNI périmée depuis moins de 2 ans
- JUSTIFICATIF DE VOYAGE A L'ETRANGER** en cas de renouvellement anticipé d'une CNI facialement périmée mais valable 5 ans de plus (cas des CNI émises entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013)



Renouvellement d'une CNI pour perte ou vol

Prévoir en plus :

- UN DOCUMENT AVEC PHOTO** prouvant l'identité du demandeur (permis de conduire, carte professionnelle...)
- DECLARATION DE VOL** (fournie par la gendarmerie) **OU DE PERTE** (fournie par la mairie)
- TIMBRE FISCAL DE 25 €**
- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE** datant de moins de 3 mois à demander à la Mairie du lieu de naissance (sauf si la Commune de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC : vérification sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) (à fournir en cas de changement d'état civil, ajout de nom d'épouse, etc.)
- OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ**

SERVICE CNI / PASSEPORTS ENTRELACS :

Enregistrement de dossier en mairie sur rendez-vous

Prise de rendez-vous en ligne sur notre site internet :

<http://www.entrelacs-savoie.fr/>

ou en téléphonant au 04.79.54.17.59

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Sauf le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Pour gagner du temps :

Pré-demande à remplir en ligne : formulaire à compléter en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

(impression du formulaire ou téléchargement d'un QR Code)